

Interpellation N° 985

Favoriser la domiciliation dans le Jura, des pistes ? Rémy Meury (CS-POP)

Le 9 février, Le Quotidien jurassien faisait paraître un article fort intéressant sur le nombre d'emplois occupés par du personnel frontalier dans le Jura. En quelque 20 ans, ce nombre a quasiment triplé, passant de 3'496 à 9'055. Dans neuf communes jurassiennes, la proportion d'emplois occupés par du personnel domicilié en France est supérieure à 30%.

Le 10 février, un reportage diffusé dans la matinale de la RTS faisait un premier bilan de l'engagement dans le canton de Neuchâtel d'un délégué à la domiciliation. Depuis la création de ce poste en 2019, la tendance qui voyait ce canton subir une véritable hémorragie démographique, avec des soldes négatifs de population année après année, s'est inversée pour la première fois en 2021. Plusieurs actions sont menées par ce délégué à la domiciliation pour favoriser l'installation de nouveaux habitants. Plusieurs de ces actions visent le personnel frontalier, également nombreux dans ce canton, avec pour objectif de démontrer que de vivre du côté suisse de la frontière peut être aussi, voire plus, avantageux pour ces personnes. Un certain succès est déjà constaté, notamment dans le « haut » du canton.

Ce type de poste n'existe pour l'heure qu'à Neuchâtel. Le Tessin envisage sérieusement de l'imiter.

Au moment où notre Canton cherche à améliorer ses finances, par des économies certes, mais également par des augmentations de recettes, il apparaît que ce type de poste pourrait être utile pour le Jura.

À préciser que les tâches à assumer pour favoriser la domiciliation dans le Jura ne s'adresseront pas uniquement au personnel frontalier. Que ce soit la venue de personnes domiciliées dans les cantons voisins, ou le retour de Jurassiennes et Jurassiens au bénéfice d'une formation acquise dans des Hautes écoles installées dans d'autres cantons, il existe un véritable potentiel dans ce domaine.

Ainsi, nous demandons au Gouvernement :

- 1. S'il a connaissance de l'expérience neuchâteloise et du bilan qui peut en être tiré deux ans à peine après la création de ce poste ?
- 2. S'il estime qu'une telle mesure dans le Jura serait susceptible d'être couronnée de succès à moyen terme ?
- 3. S'il partage notre avis sur le fait que des engagements de personnel ciblé ne doivent pas être rejetés systématiquement au nom de la recherche d'économies, mais qu'au contraire une véritable analyse des retours probables de certaines fonctions nouvellement créées doit être faite en sachant que les retombées ne seront pas immédiates?

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Christelle Baconat (Verts)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Tania Schindelholz (CS-POP)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Hanno Schmid (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

Intervention déposée officiellement le 16 février 2022

Documents annexés

• Interpellation délégué domiciliation.pdf





Parlement jurassien Groupe Vertes et CS-POP

Interpellation n°

Favoriser la domiciliation dans le Jura, des pistes ?

Le 9 février, Le Quotidien jurassien faisait paraître un article fort intéressant sur le nombre d'emplois occupés par du personnel frontalier dans le Jura. En quelque 20 ans, ce nombre a quasiment triplé, passant de 3'496 à 9'055. Dans neuf communes jurassiennes, la proportion d'emplois occupés par du personnel domicilié en France est supérieure à 30%.

Le 10 février, un reportage diffusé dans la matinale de la RTS faisait un premier bilan de l'engagement dans le canton de Neuchâtel d'un délégué à la domiciliation. Depuis la création de ce poste en 2019, la tendance qui voyait ce canton subir une véritable hémorragie démographique, avec des soldes négatifs de population année après année, s'est inversée pour la première fois en 2021. Plusieurs actions sont menées par ce délégué à la domiciliation pour favoriser l'installation de nouveaux habitants. Plusieurs de ces actions visent le personnel frontalier, également nombreux dans ce canton, avec pour objectif de démontrer que de vivre du côté suisse de la frontière peut être aussi, voire plus, avantageux pour ces personnes. Un certain succès est déjà constaté, notamment dans le « haut » du canton.

Ce type de poste n'existe pour l'heure qu'à Neuchâtel. Le Tessin envisage sérieusement de l'imiter.

Au moment où notre Canton cherche à améliorer ses finances, par des économies certes, mais également par des augmentations de recettes, il apparaît que ce type de poste pourrait être utile pour le Jura.

À préciser que les tâches à assumer pour favoriser la domiciliation dans le Jura ne s'adresseront pas uniquement au personnel frontalier. Que ce soit la venue de personnes domiciliées dans les cantons voisins, ou le retour de Jurassiennes et Jurassiens au bénéfice d'une formation acquise dans des Hautes écoles installées dans d'autres cantons, il existe un véritable potentiel dans ce domaine.

Ainsi, nous demandons au Gouvernement

- 1. S'il a connaissance de l'expérience neuchâteloise et du bilan qui peut en être tiré deux ans à peine après la création de ce poste ?
- 2. S'il estime qu'une telle mesure dans le Jura serait susceptible d'être couronnée de succès à moyen terme ?
- 3. S'il partage notre avis sur le fait que des engagements de personnel ciblé ne doivent pas être rejetés systématiquement au nom de la recherche d'économies, mais qu'au contraire une véritable analyse des retours probables de certaines fonctions nouvellement créées doit être faite en sachant que les retombées ne seront pas immédiates?

Delémont, le 16 février 2022

Groupe Vert•es et CS-POP Rémy Meury